**MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l’hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 13 octobre 2020 à 19h00.

*Minutes of the regular council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge’s city hall, on October 13, 2020 at 7h00 pm.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Présents** : | Le maire : | Tom Arnold |
| ***Presents*** |  |  |
|  | Les conseillères : | Manon Jutras |
|  |  | Natalia Czarnecka |
|  | Les conseillers : | Ron Moran |
|  |  | Serge Bourbonnais |
|  |  | Marc André Le GrisDenis Fillion |
|  |  |  |
|  | Directeur général : | Marc Beaulieu |

**OUVERTURE DE LA SÉANCE / *OPENING OF THE SESSION***

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h00 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le directeur général M. Beaulieu, est présent, qui agit aussi à titre de secrétaire d’assemblée.

*After finding of quorum, the regular sitting is open at 7:00 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The general director M. Beaulieu who also acts as the assembly secretary.*

**PÉRIODE DE QUESTION */ AUDIENCE QUESTION PERIOD***

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR */ ADOPTION ON THE AGENDA***

**2020-10-325 Résolution – Adoption de l’ordre du jour**

***2020-10-325 Resolution – Adoption of the agenda***

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

**Retrait des points suivants :**

6.5. Avis de motion et dépôt du règlement R-92-10-2020 sur les branchements au réseau d’aqueduc, amendant le règlement R-92 décrétant la tarification des services rendus par les services municipaux de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

6.7. Consentement à jugement concernant la démolition de la maison incendiée située au 2713 Route 148

6.8. Contrat pour la démolition du 2713, Route 148

9.3. Mandat juridique concernant le droit acquis dans le cadre de l'orientation 10

13.5. Assurance responsabilité pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires

*It is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to approve the agenda for this meeting be approved as amended, namely:*

***Removal of the following points:***

*6.5. Notice of motion and filing of by-law R-92-10-2020 on connections to the aqueduct network, amending by-law R-92 decreeing the pricing of services provided by municipal services of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge*

*6.7. Resolution - Signing of a CONSENT TO JUDGMENT related to the demolition of a main building that had burned down (2713, 148 Road)*

*6.8. Contract for the demolition of 2713, 148 Road*

*9.3. Legal mandate concerning the acquired right within the framework of orientation 10*

*13.5. Liability insurance for the protection of the reputation and privacy of elected officials and senior officials*

Les conseillers Serge Bourbonnais, Natalia Czarnecka, Denis Fillion, Manon Jutras et Ron Moran sont favorables à la proposition.

*Councillors Serge Bourbonnais, Natalia Czarnecka, Denis Fillion, Manon Jutras and Ron Moran are in favor of the proposal.*

Le conseiller Marc-André Le Gris est contre la proposition.

*Councillor Marc-André Le Gris is against the proposal.*

Adopté à la majorité

*Adopted by majority*

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / *ADOPTION OF THE MINUTES***

**2020-10-326 Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2020**

***2020-10-326 Resolution – Adoption of the minutes of the regular session held on September 8, 2020***

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2020 soit approuvé tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the minutes of the regular sitting council held on September 8, 2020 as written.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

***2020-10-327 Resolution – Adoption of the minutes of the special session held on October 1, 2020***

Il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 1er octobre 2020 soit approuvé tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Ron Moran and resolved to approve the minutes of the special sitting council held on October 1, 2020 as written.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DES COMITÉS / *MAYOR AND COMMITTEES REPORTS***

Le Maire remercie les citoyens qui se protègent de la COVID-19 avec sérieux.

*The Mayor thanks the citizens who are protecting themselves from COVID-19 seriously.*

Le Maire, M. Tom Arnold, fait état du rapport des revenus et dépenses du Camping des Chutes-de-la-Rouge, au 30 septembre 2020, à l’effet que la portion municipale, suivant la répartition des excédents sur le revenu, est de 54 992$.

*The Mayor, Mr. Tom Arnold, reports on the income and expenditure report of Camping des Chutes-de-la-Rouge, as of September 30, 2020, to the effect that the municipal portion, following the distribution of surplus income, is $54,992.*

**FINANCES ET ADMINISTRATION / *FINANCE AND ADMINISTRATION***

**2020-10-328 Résolution - Approbation des comptes à payer au 13 octobre 2020**

***2020-10-328 Resolution – Approval of accounts payable as of October 13, 2020***

Il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver au 13 octobre 2020 totalisant 416 236,21$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

*It is proposed by Councillor Ron Moran and resolved to approve the payment of the accounts listed on the suggested list of October 13, 2020 in the amount of $416 236.21 after verification by the general direction and the mayor.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-329 Résolution - Autorisation de paiement de factures de plus de 5 000,00$**

***2020-10-329 Resolution – Authorization to pay invoices more than $5 000.00***

CONSIDÉRANT QU’ au règlement RA-207-04-2019, il est indiqué que toutes dépenses de plus de 5 000,00$ doit faire l’objet d’une autorisation du conseil ;

*WHEREAS bylaw RA-207-04-2019 where every expenses over $5 000.00 needs to be authorized by the city council;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu d’autoriser le paiement des factures suivantes :

- la facture numéro 102 au montant de 54 613,13$, incluant les taxes applicables, présentée par 9376-7507 Québec Inc. pour des travaux d’excavation et de fondation sur la rue Principale;

- la facture numéro 12682 au montant de 20 760,54$, incluant les taxes applicables, présentée par Action Construction, pour des travaux de réfection sur le chemin Avoca;

- la facture numéro 24940171-00 au montant de 18 277,89$, incluant les taxes applicables, présentée par Emco Corporation, pour l’achat de ponceaux;

- les rapports numéros 9 et 14 au montant total de 31 191,21$, incluant les taxes applicables, présentées par Fosse Septique Miron pour la vidange de fosses septiques;

- la facture au montant de 9 627,25$ incluant les taxes applicables, présentée par La Capitale assureur pour les assurances d’octobre 2020;

- les factures numéros 2001.00-1 et 200163.01-1 au montant total de 22 045,30$, incluant les taxes applicables, présentées par LRL Associates Ltd, pour service d’ingénierie et plan et devis pour la rue Principale;

- la facture numéro CLM-20-0121, au montant de 6 114,37$, incluant les taxes applicables, présentée par Marquage Lignax pour le marquage routier;

- la facture numéro 17122, au montant de 33 539,47$, incluant les taxes applicables, présentée par Les Pavages Lafleur & Fils Inc. pour concassage de pierres;

- la facture numéro 893917 au montant de 6 536,56$, incluant les taxes applicables, présentée par Traction Sainte-Agathe, pour réparation de freins;

- la facture numéro 08933 au montant de 7 221,29$, incluant les taxes applicables, présentée par Trivium avocats, pour services professionnels;

- la facture numéro 1455 au montant de 5 173,88$, incluant les taxes applicables, présentée par Urbacom pour les services professionnels d’un urbaniste.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to authorize the payment of the following invoices:*

*- invoice number 102 in the amount of $ 54,613.13, including applicable taxes, presented by 9376-7507 Québec Inc. for excavation and foundation work on Main Street;*

*- invoice number 12682 in the amount of $ 20,760.54, including applicable taxes, presented by Action Construction, for repair work on Avoca Road;*

*- invoice number 24940171-00 in the amount of $ 18,277.89, including applicable taxes, presented by Emco Corporation, for the purchase of culverts;*

*- reports numbers 9 and 14 for a total amount of $ 31,191.21, including applicable taxes, presented by Fosse Septique Miron for the emptying of septic tanks;*

*- invoice in the amount of $ 9,627.25 including applicable taxes, presented by La Capitale insurer for the October 2020 insurance;*

*- invoices numbers 2001.00-1 and 200163.01-1 for a total amount of $ 22,045.30, including applicable taxes, presented by LRL Associates Ltd, for engineering service and plan and specifications for Main Street;*

*- invoice number CLM-20-0121, in the amount of $ 6,114.37, including applicable taxes, presented by Marquage Lignax for road marking;*

*- invoice number 17122, in the amount of $ 33,539.47, including applicable taxes, presented by Les Pavages Lafleur & Fils Inc. for stone crushing;*

*- invoice number 893917 in the amount of $ 6,536.56, including applicable taxes, presented by Traction Sainte-Agathe, for brake repairs;*

*- invoice number 08933 in the amount of $ 7,221.29, including applicable taxes, presented by Trivium lawyers, for professional services;*

*- invoice number 1455 in the amount of $ 5,173.88, including applicable taxes, presented by Urbacom for the professional services of a town planner.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-330 Adoption du Règlement numéro RE-618-09-2020 décrétant l’acquisition de 2 camions 10 roues neufs avec équipement de déneigement et un emprunt de 775 000 $**

ATTENDU que l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 septembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu d’ADOPTER le Règlement numéro RE-618-09-2020 décrétant l’acquisition de 2 camions 10 roues neufs avec équipement de déneigement et un emprunt de 775 000$.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules pour le service des travaux publics afin de permettre l’entretien et le déneigement des rues durant la saison hivernale, pour une dépense au montant de 775 000 $, selon l’estimation présentée à l’Annexe «A».

ARTICLE 3. Aux fins d’acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 775 000 $ remboursable sur une période de sept (7) ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l’emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d’après leur valeur telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d’une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-331 Avis de motion et dépôt du règlement numéro RA-207-10-2020, pour amender le règlement numéro RA-207-04-2019 concernant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité**

Avis de motion est donné par la présente par le conseiller Denis Fillion qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro RA-207-10-2020, pour amender le règlement numéro RA-207-04-2019 concernant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.

Cet avis de motion ainsi que le dépôt du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RA-207-10-2020**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RA-207-10-2020, AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RA-207-04-2019 CONCERNANT LE POUVOIR D’AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge peut, en vertu des dispositions de l’article 961.1 du *Code municipal*, déléguer à tout fonctionnaire de la Municipalité le pouvoir d’autoriser des dépenses au nom de la Municipalité;

**ATTENDU** que la résolution 2019-05-127 établit l’autorisation des dépenses de M. Marc Beaulieu à 5000$ et celle de Mme Amy MacLean à 1000$;

**ATTENDU** que la résolution 2019-09-266 établit l’autorisation des dépenses de M. Serge Raymond à 3000$;

**ATTENDU** que la résolution 2020-05-168 établit l’autorisation des dépenses de M. Jacques Desbiens au montant de 1 000$;

**ATTENDU** qu’il est dans l’intérêt de la Municipalité de rendre plus efficace le traitement de ses opérations courantes ;

**ATTENDU** que le conseil a pris acte de la présentation du projet de règlement et qu’un avis de motion a été donné par le conseiller Denis Fillion lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** qu’une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d’adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu’ils renoncent à sa lecture ;

**CONSIDÉRANT** que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par XXX et résolu que le présent règlement soit adopté et qu’il statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L’article 7.2 est modifié comme suit :

7.2 RÈGLES DE GESTION

Les règles d’attribution des contrats et des dépenses prévues au *Code municipal du Québec* s’appliquent à toute dépense exécutée ou tout contrat accordé, en vertu du présent règlement et donc, le conseil délègue son pouvoir d’autorisation de dépenser de la façon suivante :

i) Les employés désignés par voie de résolution, selon leur limite respective, doivent obtenir l’autorisation préalable du conseil municipal pour une dépense allant au-delà du montant autorisé par la résolution le déléguant, cette autorisation doit être obtenue auprès de la majorité des membres du conseil, elle peut être obtenue par courriel ;

ii) Aucune dépense ne peut être divisée ou fractionnée en plusieurs sommes ;

iii) Aucune dépense ou soumission, ne peut être modifiée après avoir été accordée, sauf avec l’autorisation préalable du conseil;

iv) Le pouvoir mensuel de dépense des employés désignés par voie de résolution, selon leur limite respective est limité à 10 000 $ par achat, sauf avec l’accord préalable du conseil;

v) Aucune dépense de 10 000,00$ ou plus ne peut être adjugée qu’après demande de soumissions faite par voie d’invitation auprès d’au moins trois (3) entrepreneurs ou, trois (3) fournisseurs ou, trois (3) professionnels. Si la dépense est de 10 000,00$ ou plus, un rapport détaillé doit être produit par les employés désignés par voie de résolution, selon leur limite respective pour chaque soumission et doit être conservé dans les archives de la Municipalité pour une période de deux (2) ans;

vi) Le rapport détaillé de chaque soumission doit contenir les renseignements suivants:

1° le nom de chaque soumissionnaire;

2° le montant de chaque soumission;

3° l’identification de toute soumission, plus basse que celle retenue, qui a été jugée non conforme, ainsi que la ou les raisons pour lesquelles celle-ci est réputée non-conforme;

vii) Un contrat ou une soumission qui comporte une dépense de 500 $ ou plus, doit faire l’objet d’une estimation préalable inscrite sur le bon de commande par les employés désignés par voie de résolution, celui-ci doit établir la valeur totale du contrat ou de la dépense. Il est de mise de vérifier, de temps à autre, les prix demandés par divers fournisseurs pour un bien de même nature.

viii) Dans le but de conserver la confidentialité, le cas échéant, les enveloppes des soumissionnaires doivent demeurer scellés en tout temps, jusqu’à l’ouverture de celles-ci devant témoin.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-332 Résolution d’opposition au** **projet de loi 67, «Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions» (location court terme)**

CONSIDÉRANT l’opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l’automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d’interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, «Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions», déposé à l’Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d’adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l’aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

CONSIDÉRANT l’importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu’il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l’Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l’encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l’Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d’un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l’absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu :

* Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu’aux membres de l’Assemblée nationale son opposition à l’article 81 du projet de loi 67, «Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions», étant donné qu’il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;
* Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;
* Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l’article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d’assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;
* Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l’Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l’aménagement du territoire de l’Assemblée nationale;
* Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-333 Exutoire du Lac Charest**

ATTENDU que des travaux de mise à niveau de l’exutoire du Lac Charest ont été réalisés en 2019 sous la surveillance du service de génie de la MRC d’Argenteuil;

ATTENDU qu’après un an, l’ouvrage a été abimé par une érosion importante en rive droite de l’ouvrage;

ATTENDU que la municipalité doit intervenir d’urgence avant l’hiver afin d’éviter l’aggravation de cette érosion;

ATTENDU la visite effectuée par le maire, la direction générale et un ingénieur de la MRC d’Argenteuil, le 30 septembre 2020;

ATTENDU qu’une solution consiste à l’installation d’une conduite de 1200 mm sur une largeur de 6 mètres afin de rediriger le cours d’eau sur le lit de pierres aménagé en 2019;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal autorise un budget de 10,000$ pour l’achat et l’installation d’une conduite de 1200 mm, d’un système d’ancrage et de pierres, afin de réaliser d’urgence les travaux sur l’exutoire du Lac Charest.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-334 Compensation des frais d’utilisation des plateaux sportifs du Village de Grenville**

ATTENDU qu’une entente sur l’utilisation des plateaux sportifs du Village de Grenville confirmait que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge acceptait de verser un montant de 2000$ par année afin de contribuer à l’entretien des plateaux sportifs municipaux;

ATTENDU qu’en échange, la municipalité du village de Grenville s’engageait à rendre ses plateaux sportifs disponibles aux citoyens de Grenville-sur-la-Rouge;

ATTENDU qu’en 2016, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a bénéficié d’un congé de facturation pour les plateaux sportifs, en échange de l’hébergement gratuit de la banque alimentaire desservant le secteur ouest de la MRC d’Argenteuil;

ATTENDU le déménagement récent de la banque alimentaire et la présentation d’une nouvelle facture pour l’année 2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu que la municipalité reprenne les versements annuels de 2000$ pour contribuer à l’entretien des plateaux sportifs du Village de Grenville.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-335 Migration des fonctionnalités Exchange 2013 vers Exchange 365**

ATTENDU la note de service reçue du service informatique de la MRC d’Argenteuil à l’effet que la MRC d’Argenteuil doit mettre à jour son serveur Exchange 2013;

ATTENDU la recommandation faite par le service informatique de la MRC d’Argenteuil;

ATTENDU les discussions tenues lors du caucus du 7 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge informe le service informatique de la MRC d’Argenteuil de sa préférence pour la seconde solution proposée, soit la migration vers le système Exchange 365 et autorise la dépense s’y rattachant, soit 95$ par utilisateur par année.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-336 Quote-part payée à la MRC d’Argenteuil pour le service de développement économique régional**

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a versé, depuis 3 ans, un montant de 182 000$ à la MRC d’Argenteuil afin de financer le fonctionnement du service de développement économique régional;

ATTENDU que, sur cette période, la seule transaction directe que nous avons eue avec ce service a été d’une durée de 30 minutes;

ATTENDU que la municipalité n’arrive pas à percevoir le retour sur son investissement en ce qui a trait au financement du service de développement économique régional;

ATTENDU que la municipalité considère demander un remboursement de cette quote-part rétroactivement à janvier 2018;

ATTENDU que la municipalité considère se retirer du financement du service de développement économique régional de la MRC d’Argenteuil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que :

* le conseil municipal informe la MRC d’Argenteuil de son intention de réclamer le remboursement de sa quote-part depuis janvier 2018;
* la municipalité avise le directeur général de la MRC d’Argenteuil qu’elle n’a plus l’intention de payer pour ce service.

Le Maire quitte la salle du conseil à 19h25 et revient à 19h26.

*The mayor leaves the council room at 7:25 pm and returns at 7:26 pm.*

Le conseiller Marc-André Le Gris s’abstient de voter dû à son intérêt.

*Councillor Marc-André Le Gris abstains from voting due to his interest.*

Adopté à la majorité

*Adopted by majority*

**2020-10-337 Résolution – Ratification d’un contrat octroyé pour l’entretien de certains chemins privés**

***2020-10-337 Resolution - Ratification of contract awarded for the maintenance of certain private roads***

ATTENDU la teneur du règlement numéro RA-25-1-15 concernant l’entretien des chemins privés ;

*WHEREAS the content of by-law number RA-25-1-15 concerning the maintenance of private roads;*

ATTENDU que pour chacun des chemins faisant l’objet d’un contrat d’entretien, une majorité de propriétaires et d’occupants de lots riverains ont désigné à la Municipalité, l’entrepreneur retenu pour effectuer les travaux d’entretien souhaités ;

*WHEREAS that for each roads covered by a maintenance contract, a majority of owners and occupants of shoreline lots have designated to the Municipality, the contractor selected to carry out the desired maintenance work;*

ATTENDU que la Municipalité a conclu avec Excavation Kelly Inc., un contrat d’entretien selon les conditions négociées et acceptées par une majorité des propriétaires et occupants des lots riverains de chacun des chemins concernés ;

*WHEREAS that the Municipality has entered into a maintenance contract with Excavation Kelly Inc. in accordance with the conditions negotiated and accepted by a majority of the owners and occupants of the lots bordering each of the roads concerned;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu que le conseil autorise le maire et la direction générale à confirmer et autoriser le contrat octroyé à Excavation Kelly Inc. pour l’entretien de certains chemins privés, soit :

*THEREFORE it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved that the council authorize the mayor and the general management to confirm and authorize the contract awarded to Excavation Kelly Inc. for the maintenance of certain private roads, namely:*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ANNÉE/YEAR** | **CHEMIN/ROAD** | **MONTANT AVANT TAXES****AMOUNT BEFOER TAXES** |
| Hivers/Winters2020-2021 & 2021-2022 | Domaine du Lac GrenvilleSaint-Pierre Ouest | 5,600$1,050$ |
| Hivers/Winters2022-2023 & 2023-2024 | Domaine du Lac GrenvilleSaint-Pierre Ouest | 6,080$1,140$ |
| Étés/Summers2021-2022 | Domaine du Lac GrenvilleSaint-Pierre Ouest | 480$180$ |
| Étés/Summers2023-2024 | Domaine du Lac GrenvilleSaint-Pierre Ouest | 560$210$ |

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**TRAVAUX PUBLICS / *PUBLIC WORKS***

**2020-10-338 Contrat de fourniture d’abrasifs**

***2020-10-338 Abrasives supply contract***

ATTENDU que des soumissions ont été sollicitées sur invitation pour l’achat de 6,800 tonnes métriques d’abrasifs, incluant le matériel et la préparation;

*WHEREAS tenders were solicited by invitation for the purchase of 6,800 metric tons of abrasives, including material and preparation;*

ATTENDU que les frais de transport ont été établis lors d’appels d’offres antérieurs pour les sites d’Avoca, 10e Concession et le garage municipal;

*WHEREAS that transportation cost were established in previous tenders for the Avoca, 10th Concession and municipal garage site;*

ATTENDU que des soumissions de 2 différents fournisseurs ont été reçues;

*WHEREAS tenders were received from 2 different suppliers;*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **SOUMISSIONNAIRES****TENDERERS** | **TOTAL MATÉRIEL****TOTAL MATERIAL** | **TOTAL MATÉRIEL & TRANSPORT****TOTAL MATERIAL & TRANSPORT** |
| Pavage RF (Robert Foucault) | 94,000$ | 100 635.00 $ |
| David Riddell | 92,720$ | 128 062.50 $ |

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu d’accepter la soumission de Pavage RF pour un montant de 100 635.00 $, excluant les taxes applicables, pour l’achat de 6,800 tonnes d’abrasifs, représentant le prix du plus bas soumissionnaire.

 Les fonds nécessaires seront répartis aux années et aux postes budgétaires suivants :

* pour l’année 2020, la somme de 3 000.00 $ au poste 02.330.00.621 et la somme de 40 000.00 $ au poste 02.330.00.622;
* pour l’année 2021, la somme de 2 000.00 $ au poste 02.330.00.621 et la somme de 55 635.00 $ au poste 02.330.00.622.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved to accept the submission of Pavage RF for an amount of $100 635,00 excluding applicable taxes, for the purchase of 6,800 tons of abrasives, representing the price of the lowest bidder.*

*The necessary funds will be distributed to the following years and budget items:*

* *for the year 2020, the sum of $3,000.00 at item 02.330.00.621 and the sum of $40,00.00 at item 02.330.00.622;*
* *for the year 2021, the sum of $2,000.00 at item 02.330.00.621 and the sum of $55,630.00 at item 02.330.00.622.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-339 Contrat de marquage routier**

***2020-10-339 Road marking contract***

ATTENDU que des travaux de marquage routier sont nécessaires sur plusieurs chemins de la municipalité;

*WHEREAS road marking is required on several municipal roads;*

ATTENDU que des soumissions ont été sollicitées auprès de contracteurs et qu’un seul a répondu à l’appel;

*WHEREAS bids were solicited from contractors and only one answered the call;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu d’accepter la soumission de Marquage Lignax pour un montant de 6 362,72$ incluant les taxes. Les fonds nécessaires seront prélevés à même le compte 02.320.01.459.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to accept the tender of Marquage Lignax* *for $6 362.72 including taxes. The necessary funds will be taken from account 02.320.01.459.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-340 Vente de biens excédentaires**

***2020-10-340 Sale of surplus goods***

CONSIDÉRANT que le conseil désire disposer de biens devenus désuets;

*WHEREAS the Council wishes to dispose of assets that have become obsolete;*

CONSIDERANT que la municipalité souhaite procéder de la façon la plus économique et la plus transparente possible;

*CONSIDERING that the municipality wishes to proceed in the most economical and transparent manner possible;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu d’autoriser la direction générale à procéder à la mise en vente des biens suivants sur le site internet « Centre de services partagés du gouvernement du Québec » et de disposer desdits biens en fonction du meilleur prix offert :

* Épandeur à sable de 8 pieds en plastique
* Pelle à neige Curtis (7 pieds)
* Pelle à neige Curtis modèle snow-pro (8 pieds)
* Rouleau 1959 Kchl stapa
* Fardier 20 tonnes / 1990
* Fardier Felling 25 tonnes / 2000
* Soudeuse au gaz Cannox
* Débroussailleuse sur pdf
* 15 pneus 315- 80R- 22.5
* 4 pneus – 245 – 70-19.5
* 2 pneus – 12r – 22.5
* 1 pneu – 365 – 8r20
* 2 pneus – 17 pouces
* 2 pneus – 15 pouces
* 2 pneus – 385 – 65 -22.5
* 2 pneus – 14.9 – 28
* rangement à boulons (bolt rack)

*THEREFORE it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved to authorize the general direction to proceed with the sale of the following goods on the website "Shared services center of the government of Quebec" and to dispose of said goods according to the best price offered:*

* *Sander – blizzard ice chaser (8 foot plastic)*
* *Snow plow curtis (7 foot)*
* *Curtis snow plow sno-pro (8 foot)*
* *1959 Kchl stapa Roller*
* *Float holder 20 ton / 1990*
* *Float Felling 25 ton / 2000*
* *Cannox gas welder*
* *6 foot bush hog on pto*
* *15 tires – 315- 80R- 22.5*
* *4 tires – 245 – 70-19.5*
* *2 tires – 12r – 22.5*
* *1 tires – 365 – 8r20*
* *2 tires – 17 inch*
* *2 tires – 15 inch*
* *2 tires – 385 – 65 -22.5*
* *2 tires – 14.9 – 28*
* *bolt rack*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**SÉCURITÉ INCENDIE / *FIRE SAFETY***

**2020-10-341 Demande d’aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel**

***2020-10-341 Request for financial assistance for the training of part-time firefighters***

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

*WHEREAS the by-law respecting the conditions for practicing within a municipal fire safety service sets out the training requirements for firefighters of fire safety services in order to ensure a minimum professional qualification;*

ATTENDU QUE ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

*WHEREAS this by-law is part of a desire to guarantee municipalities the training of firefighting teams with the skills and abilities necessary to intervene effectively in an emergency situation;*

ATTENDU QU’ en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

*WHEREAS in December 2014, the Government of Quebec established the Financial Assistance Program for the training of volunteer or part-time firefighters;*

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

*WHEREAS the main objective of this program is to provide municipal organizations with financial assistance enabling them to have a sufficient number of qualified firefighters to act effectively and safely in an emergency;*

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

*WHEREAS this program also aims to promote the acquisition of skills and basic skills required by volunteer or part-time firefighters who work in municipal fire safety services;*

ATTENDU QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

*WHEREAS the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge wishes to benefit from the financial assistance offered by this program;*

ATTENDU QU’ au cours de la prochaine année 2021, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge prévoit la formation de :

2 pompiers, formation niveau 1

1 pompier opérateur de pompe

12 pompiers, rectifications premiers soins

6 pompiers sauvetage en eau vive 12hrs

8 pompiers, interventions véhicules électriques, hybrides

afin répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

*WHEREAS in the coming year 2021, the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge plans to form:*

*2 firefighters, level 1 training*

*1 firefighter pump operator*

*12 firefighters, first aid adjustments*

*6 firefighters in whitewater rescue 12hrs*

*8 firefighters, electric and hybrid vehicle interventions*

*in order to respond effectively and safely to emergency situations in its territory;*

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC d’Argenteuil en conformité avec l’article 6 du Programme.

*WHEREAS the Municipality must send its request to the Ministry of Public Security through the MRC d'Argenteuil in accordance with Article 6 of the Program.*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu d’autoriser qu'une demande d’aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge soit présentée au ministère de la Sécurité publique, par l’intermédiaire de la MRC d’Argenteuil.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Marc-André Le Gris and resolved to authorize a request for financial assistance for the training of part-time firefighters from the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge be presented to the Minister of Public Security, through the MRC d'Argenteuil.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / *URBAN PLANNING AND DEVELOPMENT***

**2020-10-342 Adoption du Règlement numéro RU-931-06-2020 amendant le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin de modifier une nouvelle condition particulière à la grille de compatibilité du Tableau 4 *Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations* ainsi que d’ajouter une phrase au 5 e point (.) de l’article 28 *Activités et constructions interdites sur l’ensemble du territoire ou sur une partie du territoire* (sablières)**

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement relatif au plan d’urbanisme pour l’ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q.,c. A-19.1) et que les articles du Règlement du plan d’urbanisme ne peuvent être modifiées que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU qu’un avis de motion pour la présentation du présent projet a été donné lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

ATTENDU qu’un projet de règlement numéro RU-931-06-2020 a été adopté, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

ATTENDU qu’une consultation écrite a été tenue, conformément aux dispositions du décret numéro 2020-033;

ATTENDU qu’une copie du règlement numéro RU-931-06-2020 a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU qu’une copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu **D’ADOPTER** le règlement numéro RU-931-06-2020 modifiant le règlement de plan d’urbanisme numéro RU-900-2014 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu’amendé, afin de modifier une nouvelle condition particulière à la grille de compatibilité du Tableau 4 *Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations* ainsi que d’ajouter une phrase au 5 e point (.) de l’article 28 *Activités et constructions interdites sur l’ensemble du territoire ou sur une partie du territoire*.

La Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s’il était ici reproduit.

**ARTICLE 2** Le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014, tel amendé, est modifié en ajoutant au **Tableau** **4 Grille de compatibilité des usages principaux et des affectations** de la SECTION 4 : COMPATIBILITÉ DES USAGES, au sein de l’affectation  *Rurale*, un nouveau point (o 25: Compatible sous conditions) au sein de la colonne I3 : Industrie d’exploitation des ressources ainsi qu’une nouvelle condition particulière, laquelle se lit comme suit :

25 Les sablières pourront être permises sur un terrain public (ou municipal).

**ARTICLE 3** Le règlement du plan d’urbanisme numéro RU-900-2014, tel amendé, est modifié en ajoutant une phrase au 5 e point (.) de l’article **28 Activités et constructions interdites sur l’ensemble du territoire ou sur une partie du territoire***,* laquelle se lit comme suit :

* Les carrières et les sablières ajout : (terres privées).

**ARTICLE 4** **ENTRÉE EN VIGUEUR :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-343 Adoption du Règlement numéro RU-932-06-2020 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu’amendé, afin d’ajouter l’usage sablière, sous réserve de respecter certaines conditions, comme usage spécifiquement permis au sein de la zone RU-01 (sablières)**

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage pour l’ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire modifier son règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, afin d’autoriser l’usage sablière, sous réserve de respecter certaines conditions comme usage spécifiquement permis au sein de la zone RU-01;

ATTENDU qu’un avis de motion pour la présentation du présent projet a été donné lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

ATTENDU qu’un projet de règlement numéro RU-932-06-2020 a été adopté, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

ATTENDU qu’une consultation écrite concernant le projet de règlement s’est tenue, conformément au décret numéro 2020-033;

ATTENDU qu’un second projet de règlement a été adopté, conformément à la Loi, lors de la séance extraordinaire du 27 août 2020;

ATTENDU que le second projet de règlement était susceptible d’approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

ATTENDU qu’aucune demande d’approbation référendaire par les personnes habiles à voter n’a été reçue concernant le second projet de règlement RU-932-06-2020;

ATTENDU qu’une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU qu’une copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu **D’ADOPTER** le règlement numéro RU-932-06-2020 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu’amendé, afin d’ajouter l’usage sablière, sous réserve de respecter certaines conditions, comme usage spécifiquement permis au sein de la zone RU-01.

La Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s’il était ici reproduit.

**ARTICLE 2** Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel amendé, est modifié en ajoutant à **l’ANNEXE A-2 : Grilles des spécifications,** une nouvelle note (4) à l’item *Usage spécifiquement permis* au Groupe/Classe d’usage I3 à la zone RU-01, laquelle note se lit comme suit :

(4) Sablière, seulement si celle-ci est localisée sur un terrain public ;

**ARTICLE 3** La grille des spécifications, l’annexe 2 du règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu’amendé, soit celle de la grille relative à la zones RU-01, modifiée, est jointe en ANNEXE A pour faire partie intégrante du présent second projet de règlement numéro RU-932-06-2020.

**ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE / *ECONOMIC AND COMMUNITY DEVELOPMENT***

**2020-10-344 Projet de campus universitaire**

***2020-10-344 University campus project***

ATTENDU qu’il n’y a aucun centre de formation postsecondaire sur le territoire de la MRC d’Argenteuil et que celle-ci souhaite améliorer la formation de sa main d’oeuvre, entre autres, par la création d’un pôle en éducation postsecondaire (cégep/université);

*WHEREAS there is no post-secondary training center in the territory of the MRC of Argenteuil and the MRC wishes to improve the training of its workforce, inter alia, through the creation of a post-secondary education center (CEGEP/university);*

ATTENDU que Les Investissements Elmag Inc. est propriétaire d’un emplacement de plus de 8 000 000 m² localisé sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, caractérisé par un environnement naturel composé d’une forêt mixte et de multiples plans d’eau;

*WHEREAS Les Investissements Elmag Inc. owns a site of more than 8,000,000 m² located in the territory of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, characterized by a natural environment consisting of a mixed forest and multiple bodies of water;*

ATTENDU que Les Investissements Elmag Inc. a déposé au conseil municipal un projet de campus universitaire sur sa propriété et destiné à accueillir un centre de recherche et de formation en environnement, foresterie et écologie;

*WHEREAS Les Investissements Elmag Inc. has submitted to the Municipal Council a university campus project on its property to accommodate a research and training center in environment, forestry and ecology;*

ATTENDU que l’Université Concordia a démontré l’intérêt de mettre sur pied un centre universitaire de formation spécialisée en environnement, foresterie et écologie vouée à une clientèle locale et internationale;

*WHEREAS Concordia University has demonstrated interest in establishing a university training center specializing in environment, forestry and ecology for local and international clients;*

ATTENDU que Les Investissements Elmag Inc. propose à l’Université Concordia le don d’un emplacement de près de 2 000 000 m² pour supporter un projet d’implantation d’un pôle universitaire de haut niveau sur sa propriété localisée sur le territoire de Grenville-sur-la-Rouge;

*WHEREAS Les Investissements Elmag Inc. proposes to Concordia University the donation of a site of nearly 2,000,000 m² to support a project to establish a high-level university center on its property located in the Grenville-sur-la-Rouge territory;*

ATTENDU que les instances gouvernementales fédérale et provinciale ont été approchées par le promoteur du projet afin de supporter le projet de pôle universitaire sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, mais que leur implication ne pourra être confirmée, entre autres, que si les cadres réglementaires d’aménagement local et régional autorisent la réalisation d’un tel projet;

*WHEREAS the federal and provincial governments have been approached by the project promoter to support the university pole project in the territory of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, but their involvement can only be confirmed, inter alia, if the local and regional development regulatory frameworks permit the completion of such a project;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu :

* que la municipalité s’engage à recevoir favorablement les demandes de modifications réglementaires et de zonage afin de permettre la réalisation du projet;
* d’appuyer le projet d’implantation d’un centre universitaire de recherche et de formation sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et plus particulièrement sur la propriété des Investissements Elmag Inc.;
* de demander à la MRC d’Argenteuil de recevoir de façon favorable les demandes de modifications réglementaires et de zonage et de s’engager à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé, afin d’autoriser l’implantation d’un tel pôle universitaire sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, dans le secteur du Domaine des Sommets et des Lacs et ce, dans les limites légales et réglementaires qui encadre la modification de tel règlement;
* d’appuyer toute demande d’appui financier dans le cadre des différents programmes fédéraux et provinciaux pouvant faciliter la réalisation d’un projet d’implantation d’un centre universitaire de recherche et de formation sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Marc-André Le Gris and resolved to:*

* *that the municipality agree to receive applications for regulatory amendments and zoning to enable the project to proceed;*
* *support the project to establish a university research and training center in the territory of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, and in particular on the property of Investments Elmag Inc.;*
* *ask the MRC d'Argenteuil to favorably receive requests for regulatory and zoning changes and to undertake to modify its revised land use planning and development plan, in order to authorize the establishment of such a university hub on the territory of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, in the Domaine des Sommets et des Lacs sector, within the legal and regulatory limits that govern the amendment of such by-law;*
* *support any request for financial support through the various federal and provincial programs that may facilitate the implementation of a project to establish a university research and training center in the territory of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / *HEALTH AND WELLNESS***

**LOISIRS ET CULTURE / *LEISURE AND CULTURE***

**2020-10-345 Remerciement et cadeau à M. Jacques Charbonneau**

***2020-10-345 Appreciation and gift for Mr. Jacques Charbonneau***

ATTENDU que M. Jacques Charbonneau a été l’instigateur et l’organisateur principal de l’activité Nature et Tradition au Camping des Chutes-de-la-Rouge;

*WHEREAS Mr. Jacques Charbonneau was the instigator and main organizer of the Nature and Tradition activity at Camping des Chutes-de-la-Rouge;*

ATTENDU que cette activité accueillant les œuvres de 10 artistes a permis au gens, tant de la région que de l’extérieur de la région, de découvrir le talent de ces artistes et a contribué à créer un lieu d’exposition dans notre secteur d’Argenteuil;

*WHEREAS this activity welcoming the works of 10 artists allowed people, both from the region and from outside the region, to discover the talent of these artists and contributed to create an exhibition space in our sector of Argenteuil;*

ATTENDU qu’initialement, M. Jacques Charbonneau avait renoncé à son cachet d’artiste;

*WHEREAS Mr. Jacques Charbonneau initially renounced to his artist fee;*

ATTENDU que malgré le soutien accordé par la municipalité et d’autres intervenants, M. Jacques Charbonneau a fourni de nombreuses heures de travail et nous a permis de bénéficier de son expérience;

*WHEREAS despite the support given by the municipality and other stakeholders, Mr. Jacques Charbonneau provided many hours of work and allowed us to benefit from his experience;*

ATTENDU la disponibilité des fonds résiduels provenant des subventions accordées par la municipalité, la MRC d’Argenteuil et le bureau du député;

*WHEREAS the residual funds available from the subsidies granted by the municipality, the MRC d´Argenteuil and the deputy's office;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal rémunère, à juste titre, le travail de M. Jacques Charbonneau en vue de la présentation de l’activité Nature et Tradition, présentée jusqu’au 25 octobre 2020, en lui remettant un cachet d’artiste de 500$.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council rightly remunerate the work of Mr. Jacques Charbonneau for the presentation of the* Nature and Tradition *activity, presented until October 25, 2020, by giving him an artist fee of $500.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-346 Félicitations au Centre Communautaire Campbell pour son 10e anniversaire**

***2020-10-346 Congratulations to the Campbell Community Center on its 10th anniversary***

ATTENDU que le Centre Communautaire Campbell fête, cette année, 10 ans d’existence;

*WHEREAS the Campbell Community Centre is celebrating 10 years of existence this year;*

ATTENDU que depuis 10 ans, le Centre Communautaire Campbell soutient par ses activités une partie importante de population de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

*WHEREAS for the past 10 years, the Campbell Community Center has supported a significant portion of the population of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge through its activities;*

ATTENDU que, bien que soutenu par la municipalité, le fonctionnement du Centre Communautaire Campbell est assuré par des citoyens qui, grâce à leur énergie et leur bénévolat, permettent à l’organisme de continuer à fonctionner;

*WHEREAS while supported by the municipality, the operation of the Campbell Community Center is carried out by citizens who, through their energy and volunteer efforts, enable the organization to continue to operate;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil :

* souhaite, par la présente résolution, remercier et honorer ceux et celles qui au cours des ans ont donné temps et argent, afin d’assurer le fonctionnement du Centre Communautaire Campbell et le bien-être de la population qu’il dessert;
* souhaite longue vie au Centre Communautaire Campbell;
* souhaite pouvoir maintenir et renforcer son partenariat avec le Centre Communautaire Campbell.

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that council:*

* *wishes, by this resolution, to thank and honor those who over the years have given time and money to ensure the operation of the Campbell Community Center and the well-being of the population it serves;*
* *wishes the Campbell Community Center long life;*
* *wishes to be able to maintain and strengthen its partnership with the Campbell Community Center.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-347 Soutien financier au centre communautaire Campbell pour le dépouillement d’arbre de Noël**

***2020-10-347 Financial support for Campbell Community Center for Christmas tree counting***

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Municipalité pour soutenir le dépouillement d’arbre de Noël organisé par le Centre communautaire Campbell ;

*WHEREAS the request to the Municipality to support the Christmas tree survey organized by the Campbell Community Center;*

CONSIDÉRANT les services offerts par l’organisme à la communauté ;

*WHEREAS the services offered by the organization to the community;*

CONSIDÉRANT l’importance d’un tel événement dans la communauté pour les familles de Grenville-sur-la-Rouge ;

*WHEREAS the importance of such an event in the community for families in Grenville-sur-la-Rouge;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu d’octroyer 1,500$ au Centre communautaire Campbell pour soutenir l’organisation du dépouillement d’arbre de Noël 2020.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Marc-André Le Gris and resolved to give $1,500 to the Campbell Community Center to support the organization of the Christmas Tree Count 2020.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-348 Aide financière aux centres communautaires**

***2020-10-348 Financial assistance to community centers***

CONSIDÉRANT que les centres communautaires contribuent à la qualité de vie de l'ensemble de la population;

*WHEREAS that community centers contribute to the quality of life of the population as a whole;*

CONSIDÉRANT que la municipalité reconnaît l'apport essentiel des groupes communautaires au bien-être de la population et est soucieuse de maintenir un filet social pour répondre aux besoins de la population en cette situation exceptionnelle;

*WHEREAS that the municipality recognizes the essential contribution of community groups to the well-being of the population and is concerned to maintain a social safety net to meet the needs of the population in this exceptional situation;*

CONSIDÉRANT que chaque centre communautaire doit continuer à débourser pour le loyer et autres services publics dans un contexte de pandémie;

*WHEREAS that each community center must continue to pay for rent and other public services in the context of a pandemic;*

ATTENDU que le gouvernement du Québec versera, à la municipalité, une aide de plus de 150 000$ afin de l’aider à combler les dépenses excédentaires engendrées par la COVID-19;

*WHEREAS the government of Quebec will provide the municipality with assistance of more than $ 150,000 to help offset the excess expenses caused by COVID-19;*

ATTENDU que la municipalité souhaite transférer une partie de cette aide à la population et que le meilleur moyen trouvé est de verser une aide financière aux organismes communautaires;

*WHEREAS the municipality wishes to transfer part of this assistance to the population and that the best way found is to pay financial assistance to community organizations;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal accorde une aide financière à chacun des centres communautaires suivants:

* Une somme de 2 000$ au Centre Communautaire Avoca;
* Une somme de 2 000$ au Centre Communautaire Campbell;
* Une somme de 1 500$ au Harrington Valley Community Center;
* Une somme de 1 500$ au Harrington Golden Age Center.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.701.91.999.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council provides financial assistance to each of the following community centers:*

* *An amount of $2 000 to Avoca Community Center;*
* *An amount of $2 000 to Campbell Community Center;*
* *An amount of $1 500 to Harrington Valley Community Center;*
* *An amount of $1 500 to Harrington Golden Age Center.*

*The necessary funds will be taken from budget item 02.701.91.999.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**CORRESPONDANCE ET AFFAIRES NOUVELLES / CORRESPONDENCE AND *NEW BUSINESS***

**2020-10-349 Résolution d’appui au Centre Notre-Dame de la Rouge**

***2020-10-349 Support resolution to Notre-Dame de la Rouge Center***

ATTENDU que les camps de vacances du Québec sont durement touchés par les mesures sanitaires et les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19;

*WHEREAS vacation camps in Quebec are severely affected by health measures and restrictions related to the COVID-19 pandemic;*

ATTENDU que ces organisations contribuent à la vitalité et au développement économique local en assurant chaque année la création d’emplois de qualité;

*WHEREAS these organizations contribute to the vitality and local economic development by ensuring the creation of quality jobs every year;*

ATTENDU que les camps certifiés jouent un rôle capital dans le développement des enfants et des familles qui les fréquentent et des jeunes adultes qui y travaillent;

*WHEREAS certified camps play a vital role in the development of the children and families who attend them and the young adults who work there;*

ATTENDU que le camp de vacances Centre Notre-Dame de la Rouge est un acteur économique et social important pour la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

*WHEREAS the Notre-Dame de la Rouge Center vacation camp is an important economic and social player for the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge;*

ATTENDU que les camps de vacances sont un des seuls secteurs d’activité n’ayant toujours pas obtenu l’autorisation du gouvernement pour reprendre leurs opérations;

*WHEREAS vacation camps are one of the only sectors of activity that have still not obtained government authorization to resume their operations;*

ATTENDU que la perte importante de revenus de ces organisations pour l’année 2020 menace directement la pérennité des camps de vacances et qu’aucun soutien financier n’ait encore été alloué de la part du gouvernement du Québec afin de répondre à cette situation;

*WHEREAS the significant loss of revenue for these organizations for the year 2020 directly threatens the sustainability of the vacation camps and no financial support has yet been allocated from the Government of Quebec to respond to this situation;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de répondre promptement à l’appel des camps de vacances du Québec et du Centre Notre-Dame de la Rouge, situé au sein de notre municipalité, afin d’offrir le soutien nécessaire à leur survie.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Marc-André Le Gris and resolved that the Municipal Council ask the government of Quebec to respond promptly to the call of the Quebec vacation camps and the Notre-Dame de la Rouge Center, located within our municipality, in order to '' provide the support necessary for their survival.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-350 Centre d’Immigration en Région**

***2020-10-350 Regional Immigration Center***

ATTENDU la demande formulée par M. Gabriel Garcia du Centre d’Immigration en Région;

ATTENDU la disponibilité d’un local pouvant accueillir la permanence du Centre d’immigration en Région;

ATTENDU que le conseil municipal est disposé à accommoder le Centre d’Immigration en Région, sans toutefois créer de précédent;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu que le Maire et le Directeur Général soient autorisés à négocier une entente juste mais avantageuse pour le Centre d’Immigration en Région et ce, pour une période d’un an, avec possibilité de renouvellement au gré des parties.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-351 SPCA d'Argenteuil**

ATTENDU l’existence d’un projet d’ouverture d’un service de protection des animaux de type SPCA sur le territoire de Brownsburg-Chatham;

ATTENDU que la proximité de ce service pourrait le rendre attrayant et facilement accessible à la population de Grenville-sur-la-Rouge;

ATTENDU que les intérêts démontrés par la conseillère Natalia Czarnecka dans ce projet;

ATTENDU que celle-ci a demandé à ce qu’elle soit reconnue, par la municipalité, pour la représenter dans le cadre de la mise en place de ce projet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que la municipalité mandate Madame Natalia Czarnecka afin de la représenter dans les activités de développement du service de protection des animaux, afin d’en défendre les intérêts.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-352 Soutien financier au Musée d'Argenteuil**

ATTENDU les représentations faites par Madame Natalia Czarnecka à l’effet que, suite aux inondations du bâtiment utilisé par le Musée d’Argenteuil dans le secteur de Saint-André, celui-ci a besoin de soutien matériel et financier afin de poursuivre son fonctionnement et protéger sa collection;

ATTENDU que le Musée d’Argenteuil a dû réserver de nouveaux espaces afin d’entreposer sa collection;

ATTENDU que ce loyer représente un montant important pour l’organisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que la municipalité accorde une aide spéciale au Musée d’Argenteuil, à hauteur de 1000$, afin de l’aider à passer à travers cette période difficile.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-10-353 Négociations pour l’acquisition de la propriété du Lac Carson**

ATTENDU l’invitation publiée par le Village de Grenville aux personnes intéressées à acquérir le terrain et le barrage du Lac Carson;

ATTENDU que le Village de Grenville est disposé à rencontrer des représentants de la municipalité pour discuter de la cession de la propriété du Lac Carson;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu que le Maire et le Directeur Général soient autorisés à négocier l’acquisition de la propriété du Lac Carson.

Les conseillers Serge Bourbonnais, Natalia Czarnecka, Denis Fillion, Manon Jutras et Ron Moran sont favorables à la proposition.

*Councillors Serge Bourbonnais, Natalia Czarnecka, Denis Fillion, Manon Jutras and Ron Moran are in favor of the proposal.*

Le conseiller Marc-André Le Gris est contre la proposition.

*Councillor Marc-André Le Gris is against the proposal.*

Adopté à la majorité

*Adopted by majority*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

***SECRETARY-TREASURER CERTIFICATE***

Je, soussigné, monsieur Marc Beaulieu, secrétaire-trésorier de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, certifie sous mon serment d’office, que les crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées lors de la présente séance.

*I, the undersigned, Mr. Marc Beaulieu, secretary-treasurer of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, certify under my oath of office, that credits are available to pay all the expenses authorized in the current meeting.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS / *QUESTION PERIOD***

**LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT**

**2020-10-354 Levée de la séance**

***2020-10-354 Adjournment***

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que la présente séance soit levée à 20h05.

*All of the subjects in the agenda have been covered, it is proposed by Councillor Serge Bourbonnais and resolved to close the current meeting at 8:05 pm.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Tom ArnoldMaire |  | Marc BeaulieuDirecteur général et secrétaire-trésorier |